

AB 1872

Procès Verbal

de la séance des délégués des communes intéressées à la construction d'une ligne de fer de Yverdon à Vallorbe, passant par le pied du Jura (Baulmes)

Le 3^e juillet 1872, la Municipalité de Baulmes adressait aux Municipalités des communes intéressées à la construction d'un chemin de fer, qui de Yverdon se dirigerait sur Vallorbe, en passant par le pied du Jura, une invitation à nommer des délégués, lesquels se réuniraient à Baulmes le 13 juillet, pour entendre diverses propositions et voter à nommer un Comité, chargé de suivre les opérations que nécessite une pareille entreprise.

Plusieurs communes ont fait connaître par lettre la nomination de leurs délégués, et toutes ont été représentées à l'assemblée qui a eu lieu à Baulmes le 13 juillet 1872 à 1 heure du jour. Une lettre de la municipalité de M. de Baye annonce qu'une absence prolongée empêchera M. Berdy avocat à Lausanne d'assister à la réunion.

L'assemblée se trouve composée comme suit:

Commune du Chenit	M. M. Reymond délégué	Châtel docteur municipal
" de Ballaigues "		Leresche syndic
" de Lionerolles "		Margot municipal
" des Glés "		Noteret syndic
" d'Abergement "		Guignard municipal
" "		Conod syndic
" "		Conod secrétaire municipal
" d'Abergement "		Gauthier syndic
" "		Besuchet délégué municipal
" "		Besuchet délégué municipal
" Baulmes "		Perisset syndic
" et la Municipalité "		
" d'Yvette boeuf "		Martinet syndic
" "		Degies délégué municipal
" de St Croix "		Margot syndic
" "		Jaccard syndic
" "		Jaccard notaire et député
" Buellet "		Epibier syndic

Outre les délégués sus nommés beaucoup d'autres personnes s'intéressant à cette ligne ferrée ont assisté à la réunion, venant de La Vallée, St-Cécil, Baulmes, La Motte, etc.

La séance est publique.

M^r Peruchet syndic ouvre la séance et remercie les collègues des communes et les personnes présentes. D'abord il répond à l'appel de la Municipalité de Baulmes, il fait connaître le but de la réunion, qui serait de pouvoir arriver à la construction du chemin de fer passant par le pied du Jura et réalisablement à nommer un Comité d'initiative pour servir d'intermédiaire entre les autorités cantonales, les populations et les concessionnaires.

Après le discours la discussion, il présente M^r Borsnard conseiller d'Etat, comme président de l'assemblée.

Tout en prenant place comme président, M^r Borsnard fait connaître les diverses phases que le projet a successivement traversées dès son origine, il donne en outre beaucoup de détails sur les avantages que les populations trouveront dans la construction d'un chemin de fer, soit comme transport, vente de denrées, exploitation forestière, industrie, etc.

Une discussion générale est ouverte sur l'objet de la réunion.

M^r Peruchet député donne quelques détails sur la ligne projetée tant sur les terrains à traverser, pentes, courbes, travaux d'art, de terrassements, que sur l'exploitation, stations, jonctions, etc.

M^r Tornachon fabricant de musique à la Motte, propose d'étudier la possibilité de faire suivre à la ligne ferrée la vallée de l'Arnon, plutôt que celle de la Cèze.

En réponse à cette proposition et comme renseignement, on signale que jusqu'à présent, il n'y a que la direction générale de la ligne qui soit connue, avant aux modifications et déviations particulières, elles sont laissées à l'appréciation des personnes chargées de faire l'étude du tracé, auxquelles on communiquera la proposition faite par M^r Tornachon.

Personne ne demandant la parole, la discussion est fermée.

M^r le président invite M^r Peruchet député

à prendre place comme secrétaire.

Il propose ensuite à l'assemblée la formation d'un Comité nommé sur présentation, plutôt que par votation. Le nombre des membres étant indéterminé.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par l'assemblée.

Plusieurs personnes sont présentées; il ressort de ces présentations que le Comité serait momentanément composé des personnes suivantes:

M. M. Berlet avocat et député à Yverdon
Reymond député au Solliat (Cherif)
Guimps juge de paix à Yverdon
Büchmann colonel au Brassus
Cribbet syndic à Grandson
Vautier député

de Rohan ingénieur à Giez
Jaccard préfet à St. Croix
Jaccard commandant à l'Huberson (St. Croix)
Ador Ch. A. négociant St. Croix
Bornand Coulerin "
Lapierre syndic à Bulle
Martinet syndic à Vuilleboeuf
Perisset syndic à Baulmes
Pelisset député
Gauthier syndic à Litbergement
Nicolle syndic à Lignerolles
Leresche syndic à Ballaigue
Bornachon fabricant à La Mothe

Il est en outre convenu:

1^o que le Comité a pour mission de représenter les Communes intéressées au chemin de fer passant par le pied du Jura, avec prolongation sur la Vallée du lac de Joux, quand le moment sera venu, de traiter avec l'Etat, les Communes et toutes les personnes pouvant amener la construction du chemin de fer de Yverdon à Yverles par le pied du Jura.

2^o que l'assemblée donne au Comité désigné, le pouvoir de s'adjindre de nouveaux membres, suivant qu'il le jugera nécessaire.

M. Leresche syndic fait la proposition que le

siège du Comité soit à Saulaines.

On fait remarquer sur cette proposition que les moyens de transport pour arriver dans cette localité, n'étant pas faciles, tout comme pour d'autres localités situées sur le parcours de la ligne projetée, on devrait laisser au Comité le soin de satisfaire aux exigences par la fixation de ses lieux de réunion.

L'Assemblée admet cette manière de voir et laisse ainsi au Comité sa liberté d'action sur ce sujet.

Le secrétaire est chargé de faire aussi vite que possible la première convocation.

M. le Président demande à l'Assemblée si ces membres ont des propositions à faire.

Aucune demande n'étant faite, M. le Président lève la séance.

Baulmes le 13 juillet 1872

Le Président
signé A. Bonnard

Le Secrétaire
signé G. P. Baudouin

Commissaire du Comité de Saulaines
à Saulaines le 13 juillet 1872

signé G. P. Baudouin

Grâce rendue.

Dernière

A. Desmire de France
Commissaire du 13 juillet 1872

Note :

Ce texte provient sauf erreur des Archives communales du Chenit. Il reste unique, c'est-à-dire qu'il n'y eut probablement pas d'autres assemblées, le projet mourant ainsi dans l'œuf.

Et même en cas d'assemblées qui auraient échappé à la sagacité de l'archiviste, il n'y a pas lieu de croire que l'enthousiasme fut un jour à son comble, la ligne étant probablement jugée coûteuse pour une rentabilité somme toute très aléatoire.

On allait se tourner vers des projets plus viables qui, quant à eux, allaient aboutir.